



Prix du Management Innovant (PMI)

Règles et directives de soumission, 2026

Introduction

En 2005, alors que le monde s'efforçait d'améliorer la prestation des services publics pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), l'Association Africaine pour l'Administration Publique et le Management (AAAPM) a créé le Prix du Management Innovant (PMI) afin de promouvoir et de reconnaître les innovations qui améliorent les performances du secteur public dans les pays africains. Le prix est un programme de récompense à l'échelle du continent, conçu pour encourager, promouvoir et reconnaître la créativité et l'innovation dans les institutions, les organisations et les ministères aux niveaux national et local, du secteur public.

En septembre 2015, les dirigeants du monde entier se sont réunis à New York au siège des Nations Unies et ont adopté un programme de développement durable à l'horizon 2030 avec ses dix sept(17) Objectifs de Développement Durable (ODD) intégrant les Objectif du Millénaire pour le Développement (OMD). La même année, les dirigeants Africains, au sein de l'Union Africaine avaient pour leur part adopté la stratégie de développement de l'Afrique Agenda 2063 avec sept aspirations. Le document de l'Agenda 2030 pour le développement durable (le monde que nous voulons), dans son paragraphe 42, fait de la stratégie de développement Afrique 2063 (l'Afrique que nous voulons) une composante de l'Agenda 2030.

La mise en œuvre de l'Agenda 2030 et de la stratégie de développement de l'Afrique Agenda 2063 pour atteindre les ODD et les aspirations de l'Afrique nécessite de la créativité et de l'innovation dans tous les domaines, en particulier dans la prestation des services publics. Par conséquent, en lançant et en soutenant le Prix du management de l'innovation, l'AAAPM contribue à la promotion et à l'encouragement de l'innovation pour contribuer à la réalisation des ODD et des Aspirations de l'Afrique.

But du prix:

L'objectif de l'AAPAM-IMA est de contribuer au développement innovant de l'administration publique et des pratiques de gestion en Afrique à travers la réalisation effective des aspirations africaines pour "l'Afrique que nous voulons" telles que définies dans l'Agenda africain 2063 et de transformer notre monde avec les objectifs déterminés dans l'Agenda mondial 2030, "Transformation de notre monde".

Objectifs spécifiques:

Les objectifs spécifiques du Prix sont les suivants:

- (i) Reconnaître et faire connaître les innovations dans le secteur public qui sont dignes d'émulation.
- (ii) Améliorer l'image du secteur public en Afrique par la promotion, la reconnaissance et la diffusion d'approches et de pratiques efficaces, innovantes et responsables en matière de prestation de services.
- (iii) Promouvoir l'innovation dans le secteur public en encourageant et en reconnaissant les organisations et les personnes pour les moyens créatifs et efficaces de résoudre les défis spécifiques de l'administration et de gestion dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et de l'Agenda 2063 pour atteindre les ODD.
- (iv) Faciliter le transfert des innovations et des meilleures pratiques, y compris la transformation numérique comme moyen d'améliorer la qualité de l'administration et de la gestion publiques en Afrique.
- (v) Encourager et promouvoir la culture de l'innovation dans la gouvernance du secteur public et la prestation de services par le biais des technologies de l'information et de la communication (TIC).

Avec les objectifs ci-dessus, le Prix est également destiné à servir de plate-forme pour:

- (i) Plaidoyer pour l'innovation et la transformation numérique afin d'améliorer la prestation des services publics et la performance en général des institutions du secteur public.
- (ii) La recherche et l'apprentissage à travers l'identification des meilleures pratiques en matière de transformation numérique et de prestation de services publics en Afrique.
- (iii) Le développement des capacités à travers le partage et la reproduction des pratiques réussies en matière de transformation numérique et de prestation de services.
- (iv) Partenariats et échanges pour une performance efficace des institutions du secteur public en Afrique.

Ainsi, à travers le Prix du Management Innovant, l'AAAPM promeut et récompense les innovations et l'excellence dans le service public et contribue à la réalisation des programmes de développement mondiaux et continentaux tel que l'Agenda 2063 de l'Union Africaine (UA), l'Agenda 2030 pour le développement durable,... . Le Prix récompense les initiatives africaines en matière d'administration et de management publiques qui font preuve de créativité et d'innovation dans l'amélioration de la prestation de services aux citoyens du continent.

PRIX DU MANAGEMENT INNOVANT

CONDITIONS, PROCÉDURES ET RÈGLES DE CONCOURS – ANNEXE 1

- (i) Les candidatures doivent être présentées par un ministère/une organisation/une institution. Elles peuvent également être présentées par une division/section au sein d'une organisation. Tous les ministères, départements et agences du gouvernement, les institutions du secteur public, les gouvernements locaux et les départements municipaux, les établissements d'enseignement supérieur, les organisations non gouvernementales, les organisations de la société civile et les organisations internationales peuvent participer au concours.
- (ii) L'initiative doit être innovante et pertinente pour l'une des catégories du PMI indiquées dans cet appel à candidatures.
- (iii) Les candidats peuvent postuler dans différentes catégories, mais une candidature ne doit pas être soumise dans plus d'une catégorie.
- (iv) Les prix ne seront pas attribués à des individus mais à des organisations.
- (v) Les candidatures doivent être soumises au moyen d'un formulaire d'inscription prescrit décrivant l'initiative en moins de mille cinq cent (1500) mots accompagné d'un résumé de cinquante (50) mots au maximum. Toutes les pièces justificatives, dont le nombre ne doit pas dépasser trois par candidature, doivent être annexées. Toutes les soumissions seront effectuées par voie électronique via Google form.
- (vi) Une candidature présentée dans le cadre d'un concours antérieur, mais qui n'a pas été retenue parmi les lauréats de la même année, peut être soumise à nouveau à l'examen du jury, à condition qu'aucune candidature ne soit examinée plus de trois fois.
- (vii) Les candidatures peuvent être rédigées en anglais, en arabe ou en français. Toutefois, toutes les candidatures en arabe et en français doivent être accompagnées d'une page de résumé traduit en anglais.
- (viii) Les candidats soumettront leurs consentements indiquant qu'ils acceptent d'assister à une présentation en présentiel au cas où ils seraient sélectionnés parmi les meilleures candidats de la liste restreinte.
- (ix) Le jury sera composé de sept (7) personnalités éminentes qui connaissent bien le management du secteur public.
- (x) Le jury établira une liste finale de 5 candidats. Les finalistes seront invités à présenter et défendre leurs initiatives devant le jury. Ce dernier déterminera ensuite les lauréats des prix d'or, d'argent et de bronze.
- (xi) Les cinq finalistes auront l'occasion de présenter leur projet lors de la conférence annuelle de la table ronde, à l'issue de laquelle les lauréats des trois catégories seront annoncés et les prix décernés.
- (xii) Les trois meilleurs candidats recevront les prix d'or, d'argent et de bronze par ordre de mérite. Les deux autres finalistes pourront recevoir des trophées de reconnaissance.
- (xiii) Les décisions du jury sont définitives. Le jury peut décider de ne pas attribuer de prix si les candidatures présentées au cours d'une année ne sont pas à la hauteur.

Disqualification

Les candidatures seront disqualifiées pour les raisons suivantes:

- Non respect des règles de soumission de la candidature.

- Tout conflit d'intérêt et non-respect de la procédure par les personnes concernées.
- Fourniture des informations, documents et justificatifs trompeurs ou faux.
- Incapacité de fournir une documentation suffisante pour l'examen de l'initiative.
- Tout comportement contraire à l'éthique ou toute forme de pression sur les personnes impliquées dans le processus d'évaluation et de sélection.

PRIX DU MANAGEMENT INNOVANT

CATÉGORIES ET CRITÈRES D'ÉVALUATION DES SOUMISSIONS - ANNEXE 2

Pour l'IMA de 2026, le prix sera décerné dans les catégories suivantes:

Catégorie 1: *Améliorer l'efficacité des institutions du secteur public pour atteindre les ODD.*

Catégorie 2: *Promouvoir la transformation numérique dans les institutions du secteur public pour une prestation de services efficace.*

Catégorie 3: *Promouvoir la qualité et l'équité dans la prestation des services publics.*

Élaboration des catégories et des critères.

D'une manière générale, les critères suivants guideront l'évaluation des initiatives en lice pour le Prix:

- Nouveauté
- Pertinence
- Importance/Impact positif
- Adaptabilité/ Reproductibilité
- Durabilité

Catégorie Un: *Améliorer l'efficacité des institutions du secteur public pour atteindre les ODD: Les cinq (5) critères suivants guideront l'évaluation des initiatives en lice dans la catégorie 1:*

Critère 1: Nouveauté: Introduction d'une idée, d'une politique, d'une pratique ou d'une structure innovante qui est nouvelle dans la gestion administrative de l'institution.

Critère 2: Pertinence: L'idée, la politique, la pratique ou la structure nouvelle est pertinente dans la mesure où elle conduit à l'efficacité, à la responsabilité, à l'inclusion et à l'équité dans la prestation de services ou dans le développement en général (voir les 11 principes de gouvernance efficace élaborés par le CEPA).

Critère 3: Impact: Le projet contribue de manière significative à la réalisation d'un ou de plusieurs objectifs spécifiques des ODD.

Critère 4: Adaptabilité/reproductibilité: Le projet a été adapté et reproduit ou a le potentiel d'être reproduit dans d'autres institutions du secteur public dans le même pays, la même région ou dans d'autres pays/régions.

Critère 5: Durabilité: Le projet démontre son importance sur le plan social, économique et environnemental, ainsi que sa capacité à évoluer avec les développements et prévoit la disponibilité des ressources nécessaires à sa continuité.

Catégorie Deux: *Promouvoir la transformation numérique dans les institutions du secteur public pour une prestation de services efficace.*

- Critère 1: Nouveauté:** Introduction d'une idée, d'une politique, d'une pratique ou d'une structure innovante qui est nouvelle/unique et qui est mise en œuvre numériquement pour améliorer la prestation de services.
- Critère 2: Pertinence:** La nouvelle idée, politique, pratique ou structure est pertinente dans la mesure où elle conduit à l'efficacité, à la responsabilité, à l'inclusion et à l'équité dans la prestation de services ou le développement en général.
- Critère 3: Importance/Impact:** Il apporte une contribution significative et percutante à la réalisation des cibles ODD ou ODD spécifiées.
- Critère 4: Adaptabilité/Reproductibilité:** Le projet a été adapté et reproduit ou démontre un potentiel de reproduction dans d'autres institutions du secteur public dans le même pays, la même région ou dans d'autres pays/régions.
- Critère 5: Durabilité:** Elle démontre une importance sociale, économique et environnementale ainsi qu'une capacité à évoluer avec les développements et prévoit la disponibilité des ressources nécessaires à sa continuité.

Catégorie Trois: *Promouvoir la qualité et l'équité dans la prestation des services publics.*

Les critères suivants guideront l'évaluation des initiatives en lice pour le prix dans la catégorie trois:

- Critère 1: Nouveauté:** Introduction d'une idée, d'une politique, d'un processus, d'une pratique ou d'une structure innovante qui est nouvelle/unique et qui conduit à une amélioration significative de la qualité d'un service public.
- Critère 2: Pertinence:** La nouvelle idée, politique, processus, pratique ou structure mise en œuvre pour améliorer la qualité du service est pertinente, dans la mesure où elle conduit à l'inclusion et à l'équité dans la prestation de services ou au développement en général.
- Critère 3: Importance/Impact:** Il contribue de manière significative à la réalisation d'un ou plusieurs ODD spécifiques de manière équitable.
- Critère 4: Adaptabilité/Reproductibilité:** Le projet a été adapté et reproduit ou démontre un potentiel d'adaptation et de reproduction à d'autres institutions du secteur public dans le même pays, la même région ou dans d'autres pays.
- Critère 5: Durabilité:** Elle démontre un impact significatif sur le plan social, économique et environnemental, ainsi qu'une capacité à évoluer avec les développements et prévoit la disponibilité des ressources nécessaires à sa continuité.



Formulaire d'inscription

**COMPETITION POUR LE PRIX DE L'AAAPM POUR LE
MANAGEMENT INNOVANT**

1. Nom de l'organisation:

--

2. Adresse de l'organisation

--

3. Pays:

--

4. Section/division effectuant la soumission

--

5. Nom du projet

--

6. Personnes de contact

Salutation	<input type="checkbox"/> Mr.	<input type="checkbox"/> Mlle.	<input type="checkbox"/> Mme.	<input type="checkbox"/> Dr.	<input type="checkbox"/> Professeur
Prénom:	Nom de famille:				
Titre d'emploi:					
Département:					
Organisation:					

Adresse postale:	
Téléphone professionnel:	Mobile:
Email:	

Salutation	<input type="checkbox"/> Mr.	<input type="checkbox"/> Mlle.	<input type="checkbox"/> Mme.	<input type="checkbox"/> Dr.	<input type="checkbox"/> Professeur
Prénom:	Nom de famille:				
Titre d'emploi:					
Département:					
Organisation:					
Adresse postale:					
Téléphone professionnel:			Mobile:		
Email:					

7. Nombre d'employés dans l'organisation, la section ou la division.

--

8. Décrivez en 1 500 mots maximum sur une feuille jointe l'innovation, sa nature et ses effets ainsi que la date d'introduction du projet.

JOINDRE UNE FEUILLE SÉPARÉE

La soumission doit inclure les éléments suivants:

- (i) L'impulsion du changement
- (ii) But et objectifs du changement
- (iii) L'innovation elle-même
- (iv) Comment cela a été fait
- (v) Résultats obtenus à ce jour Outlook for the future
- (vi) Potential implications for other organizations

9. Résumé exécutif

--

10. Signature:

11. Date: D/M/Y

Veuillez retourner ce formulaire à l'AAPAM avant le:

Mail: Le Secrétaire Général
l'Association Africaine pour l'Administration Publique et le Management (AAAPM)
P. O. Box 48677 – 00100, Nairobi, Kenya
Email: aapam@aapam.org et une copie à info@aapam.org

Pour obtenir de l'aide, veuillez nous contacter par téléphone au +254 712 366 787 ou +254 773 552 076 ou +254 20 262 9650

Pour plus d'informations sur le programme, visitez www.aapam.org